

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation ou agréation du président, du  
président suppléant, des assesseurs et du greffier de la  
Chambre de recours de Wallonie-Bruxelles International**

**A.Gt 20-02-2014**

**M.B. 17-04-2014**

**Modification :**

**A.Gt 15-02-2017 - M.B. 03-04-2017**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'accord de coopération du 20 mars 2008 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-capitale créant une entité commune pour les relations internationales de Wallonie-Bruxelles, notamment ses articles 3 et 4;

Vu le décret du 9 mai 2008 portant assentiment de l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les relations internationales de Wallonie-Bruxelles, conclu le 20 mars 2008;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles International, notamment les articles 155 et suivants;

Sur proposition du Ministre-Président et du Ministre de la Fonction publique;

Après délibération,  
Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - M. Charles-Edouard HENRION, président émérite des tribunaux du travail de Namur et de Dinant, est désigné en qualité de président de la chambre de recours.

**Article 2.** - Est désignée en qualité de présidente suppléante de la chambre de recours, Madame Francine JASPART, Présidente f.f. des tribunaux du travail de Namur et de Dinant.

***Modifié par A.Gt 15-02-2017***

**Article 3.** - Sont désignés en qualité d'assesseur effectif :

- a) M. Christian CARETTE, inspecteur général mandataire;
- b) Mme Vinciane PERIN, première attachée; [remplacé par A.Gt 15-02-2017]
- c) M. Didier De LEEUW, assistant principal.

**Article 4.** - Sont désignés en qualité d'assesseur suppléant :

- a) M. Jean-Claude HENROTIN, inspecteur général;
- b) M. Joël DECHARNEUX, premier attaché;
- c) Mme Cécile De MIDDELEER, assistante principale.

***Modifié par A.Gt 15-02-2017***

**Article 5.** - Sont agréés en qualité d'assesseur effectif désigné par les organisations syndicales :

- 1° pour la CGSP, M. Dominique VANEMMEN, premier gradué;



2° pour la CSC-CP, M. Francis VANDER AUWERA, directeur;  
3° pour le SLFP, M. Alain DERYCKE, premier attaché. [remplacé par A.Gt 15-02-2017]

**Modifié par A.Gt 15-02-2017**

**Article 6.** - Sont agréés en qualité d'assesseur suppléant désigné par les organisations syndicales :

1° pour la CGSP, M. Sandrine WUIOT, première attachée;  
2° pour la CSC-CP, M. Philippe VANDEVOORT, assistant principal;  
3° pour le SLFP, Mme Nadine PETIT, assistante principale. [remplacé par A.Gt 15-02-2017]

**Modifié par A.Gt 15-02-2017**

**Article 7.** - Est désignée comme greffière effective, Mme Danielle MOREAU, première attachée. [remplacé par A.Gt 15-02-2017]

**Modifié par A.Gt 15-02-2017**

**Article 8.** - Est désigné comme greffier suppléant, M. Hubert GOFFINET, attaché. [remplacé par A.Gt 15-02-2017]

**Article 9.** - Le Ministre-Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 20 février 2014.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique,

J.-M. NOLLET